

**5055 et 5075, boul. Wilfrid-Hamel / 3111, rue Flaubert
R.C.A.2V.Q. 390**

Consultation publique et demande d'opinion

16 octobre 2024

Objectif de l'activité



Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

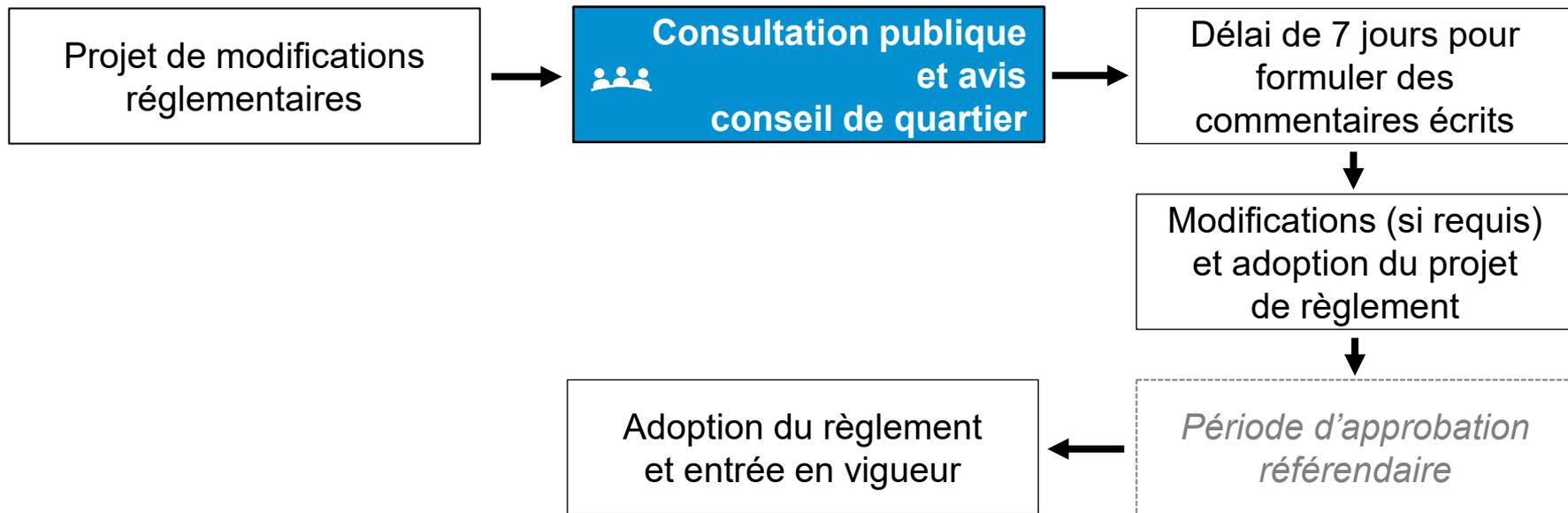
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

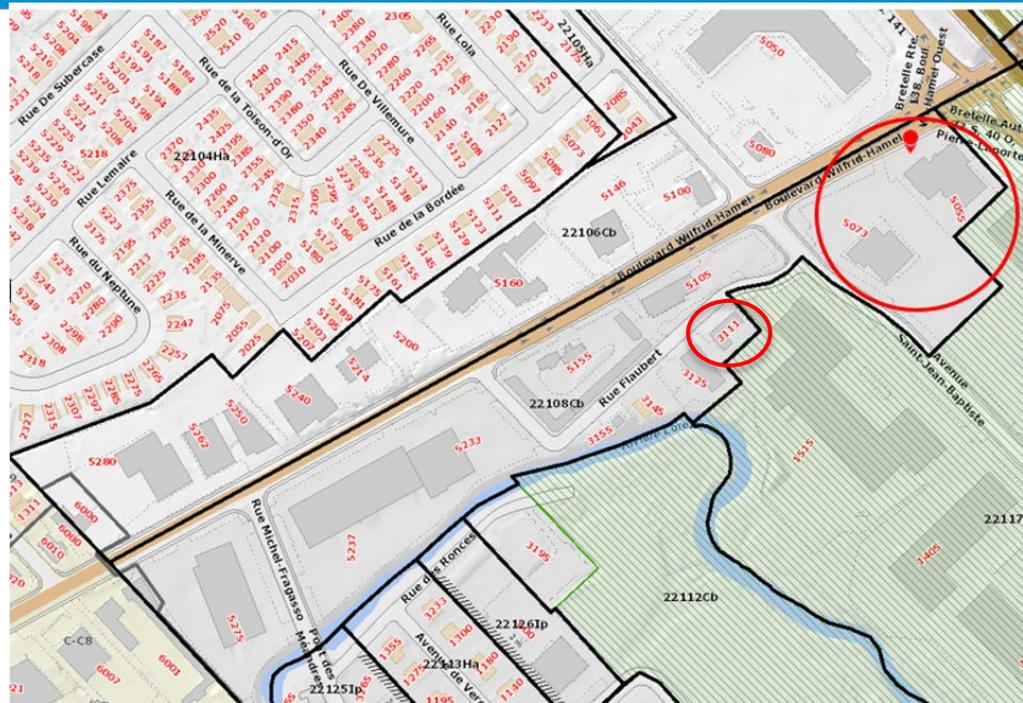
Activité concernant les modifications réglementaires



Localisation

Localisation

- Arrondissement des Rivières
- Quartier de Duberger
- Terrains localisés sur le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Flaubert





5055 et 5075, boul. Wilfrid-Hamel



311, rue Flaubert

Mise en contexte

Depuis août 2023, le requérant est propriétaire des deux immeubles sis aux 5055 et 5075, boulevard Wilfrid-Hamel. Les deux immeubles sont situés dans la même zone (21108Cb).

Il souhaite régulariser les usages non conformes actuellement en place.



5055 et 5075, boul. Wilfrid-Hamel

Mise en contexte....suite.

- 5055, boulevard Wilfrid-Hamel : il y a un bureau de soins oculaires, un orthothérapeute et une clinique pédiatrique.
- 5075, boulevard Wilfrid-Hamel : une massothérapeute et un ostéopathe. Le requérant souhaite ajouter une clinique médicale privée.
- Ces usages sont assimilés au groupe *P5 Établissement de santé sans hébergement* et ne sont pas autorisés dans la zone 22108Cb.

Mise en contextesuite

- 311, rue Flaubert : on y retrouve une clinique médicale (Groupe Dorso).
- Cet usage est assimilé au groupe *P5 Établissement de santé sans hébergement* et n'est pas autorisé dans la zone 22108Cb.

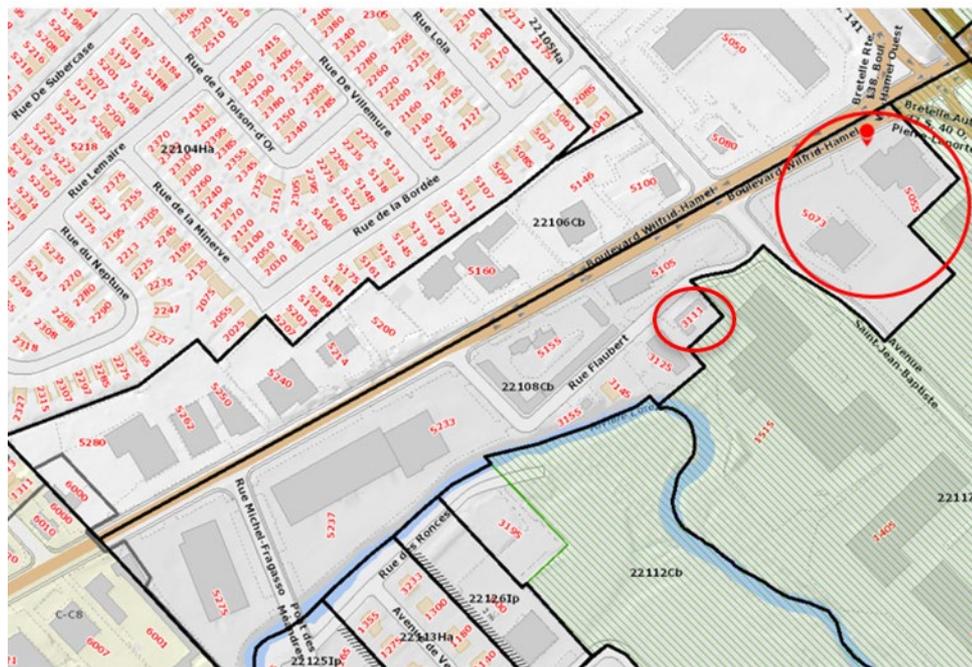


P5 Établissement de santé sans hébergement :

-  72. Le groupe *P5 établissement de santé sans hébergement* comprend les établissements qui offrent des soins médicaux ou paramédicaux sans héberger la clientèle, tels que les cliniques médicales, les centres locaux de services communautaires, les bureaux d'acupuncteur, de psychologue ou d'assistant social.

Modifications réglementaires

Ajouter l'usage du groupe *P5 Établissement de santé sans hébergement* dans la zone 22108Cb.



Prochaines étapes

Étape	Date
Consultation publique	16 octobre 2024
Demande d'opinion au conseil de quartier	16 octobre 2024
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	26 octobre 2024
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Décembre 2024
Entrée en vigueur du règlement	Janvier 2025

Merci!